

# Dégâts du travailleur à bec rouge sur céréales

*Quelea quelea*



Travailleur à bec rouge jeune, femelle et male (Lip Kee Yap, Flickr)



Les mesures prises par les paysans pour effrayer les oiseaux sont utiles mais pas suffisantes pour prévenir les pertes causées par les invasions massives (Eric Boa, CABI)

## Prévention

- Planter dès que possible et utiliser des variétés à maturation rapide afin de récolter avant l'arrivée des oiseaux
- Dès l'apparition des oiseaux, protéger les petites cultures en faisant beaucoup de bruit afin de les effrayer. S'ils ont des nids fraîchement construits ou des œufs pas encore éclos il est possible qu'ils ne reviennent pas
- Placer plusieurs épouvantails sur le champ
- Créer des barrières physiques avec p. ex de la ficelle ou des banderoles
- Éviter d'éparpiller du grain
- Créer une zone dans laquelle les oiseaux peuvent être attrapés, p. ex en plantant des plantes que le travailleur à bec rouge mange, comme le napier (herbe à éléphant) *Pennisetum purpurum*
- Les oiseaux peuvent être consommé comme gibier; les ramasser directement dans le nid ou attraper les adultes en vol

## Surveillance

- Cultures touchées: sorgho, millet, riz, teff, blé et autres céréales à petits grains
- Les oiseaux sont de couleur brun clair avec un bec rouge distinctif. Ils sont petits, entre 11 et 13 cm long à l'âge adulte, et pèsent 15 à 20g
- Il est possible de prédire l'arrivée des travailleurs à bec rouge. Ils migrent et se reproduisent lorsqu'il y a assez de pluie pour stimuler la germination des graines d'herbes, leur source de nourriture

## Lutte directe

- Évaluer le risque d'une attaque de travailleurs à bec rouge avant d'investir du temps et de l'argent dans des programmes de lutte. Il est difficile de lutter contre ces oiseaux car les populations sont grandes
- Si la population est faible, attraper les oiseaux. Employer un panier traditionnel en paille ou treillis, un filet japonais ou une autre sorte de piège

Notez: Des pesticides pourraient être disponibles pour contrôler ce problème phytosanitaire. Veuillez vérifier avec le Ministère de l'Agriculture dans votre pays pour savoir quels pesticides sont homologués dans votre pays et les restrictions locales pour leurs utilisations.